



Cessation entreprise individuelle

Par **okfred**, le **24/11/2009** à **21:17**

bonjours ,

depuis plus 1 mois j'ai déménagé mon entreprise qui est en état de crise avec des dette RSI. j'ai déménagé pour réduire mon loyer et essayer de de faire face au manque d'activité.

1er problème:

j'ai déménagé également ma ligne France telecom et il a fallu 10 jours d'intervention (pour l'instant pas de problème)

Mais depuis plus 1 mois,je n'ai que l'émission et internet ,la réception ne fonctionne pas.

J'ai perdu des clients,l'activité à baisser encore ,je ne cesse d'appeler les services technique telecom et ne trouve pas le problème .J'ai également fait constater le préjudice par un huissier qui a notifié le non fonctionnement de la ligne pendant 2 semaines .

Des clients mon fait des attestions .

[fluo]Et -il valable de demander des dommages et interets à france telecom?[/fluo]

A ce jour ma lignes est revenu mais avec un autre numéro de téléphone.

2 ème problème.

j'ai un passif de 30 mille euro de dettes rsi et un actif de 15 mille euro .

je veu revendre l'entreprise ou l'arrêter car financièrement je n'en peu plus et cela va empirer .

[fluo]Quel est le meilleur moyen? la radiée ,deposer le bilan ,comment eviter que toutes mes dettes cesses?[/fluo]